



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**ÉVACUATION D'UN SQUAT À REZÉ CE MATIN**

Nantes, le 12/10/2020

En exécution d'une décision de justice et à la demande de l'huissier de justice mandaté par le propriétaire des lieux, le préfet de la Loire-Atlantique a accordé le concours de la force publique afin de procéder ce matin à l'évacuation d'un squat à Rezé ce matin.

Ce matin, à 9h30, une maison occupée illégalement par des squatteurs sans droit ni titre depuis le 15 septembre 2019, située rue de la commune à Rezé, a été évacuée en application d'une décision judiciaire prononçant l'expulsion.

Si la situation sanitaire a retardé la mise en œuvre de la décision de justice, c'est en application de celle-ci que les forces de l'ordre ont accompagné ce jour l'huissier dans son exécution. Une ordonnance de référé avait en effet été prise par le tribunal judiciaire le 5 décembre 2019. Le 5 juin 2020, le juge de l'exécution avait débouté les occupants de leur demande de sursis à exécution.

L'évacuation de ce bâtiment s'est déroulée dans le calme. Six personnes étaient présentes à l'intérieur.

**Préfecture de Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle**